

**Postulat Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste visant à identifier et corriger les effets pervers de la promotion économique**

*Développement*

Ces deux dernières années, mais tout particulièrement 2008, ont été particulièrement riches de succès pour le Développement économique dans notre canton (DEV & DEWS), notamment en raison de la fin annoncée pour certaines régions de la possibilité de bénéficier des allègements fiscaux liés à " l'arrêté Bonny."

Dans la commune de Rolle et les environs, on a ainsi vu s'implanter de nombreuses sociétés de renommée mondiale telles que Yahoo, Cisco, Honeywell, Nissan, PPG, Chiquita, Parker, etc.

Si ces implantations sont bien sûr positives en termes d'emplois, ou encore, à terme, en matière de recettes fiscales, d'autres aspects méritent également la plus grande attention de la part des autorités et cela ne semble pas être suffisamment le cas.

Le 1er aspect négatif, et sans doute le plus important, réside dans la pression subie par le marché du logement et le marché immobilier. La demande ayant littéralement explosé, les prix ont suivi à la hausse et il devient extrêmement difficile, voire impossible de trouver un appartement à Rolle ou dans les environs pour qui ne peut payer un loyer exorbitant.

A titre d'exemple, les seuls objets disponibles à la location le 8 décembre sur divers sites étaient les suivants : voir annexe de l'objet.

Les problèmes de mobilité préoccupent aussi la population de la région. En effet, les locaux mis à disposition des sociétés accueillies sont situés trop loin de transports publics performants et attractifs pour que le personnel soit incité à privilégier ce mode de déplacements.

**Dès lors, je demande que le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport sur les aspects connexes de sa politique de promotion économique et propose rapidement, en collaboration avec les régions et les communes concernées, des mesures permettant de remédier aux effets pervers identifiés.**

La situation présentée est l'exemple que je connais le mieux. Mais elle n'est évidemment pas concentrée dans cette région. Dès lors, il est évident que mes propos et demandes concernent l'ensemble du territoire cantonal, et que c'est dans cet esprit que ce postulat doit être traité.

*Demande à développer et un passage par une commission.*

Gland, le 9 décembre 2008.

(Signé) *Jean-Michel Favez au nom du groupe socialiste  
et 30 cosignataires*

**M. Jean-Michel Favez :** — Mille huit cents francs pour un deux-pièces, de 2500 à 3000 francs pour des 3,5 pièces, de 2850 à 7200 francs pour des 4,5 pièces, et de 3040 à 9000 francs pour des 5 pièces ou 5,5 pièces, toutes ces offres évidemment sans les charges... Tels sont les tarifs de location des seuls appartements offerts à la location à Rolle et dans les villages alentours en date du 8 décembre !

Et pourtant, notre nouvelle Constitution cantonale, à son article 67, stipule que l'Etat et les communes, en complément de la responsabilité individuelle et de l'initiative privée, veillent à

ce que toute personne puisse disposer d'un logement approprié à des conditions supportables. On en est bien éloigné, vous en conviendrez toutes et tous !

Or la région que je cite en exemple a souvent été citée à propos du travail accompli par les organes en charge du développement économique sur le territoire cantonal. La situation que je dénonce est, sans aucun doute, un effet qu'on peut qualifier de pervers de cette promotion économique. Il paraît évident qu'on ne peut attirer de nombreuses entreprises de renommée internationale — telles que Yahoo !, Sisco, Nissan ou encore Chiquita —, sans chercher à éviter ce que je serais tenté d'appeler les "peaux de banane", ou plutôt les effets collatéraux sur la vie des habitants d'une région. Cette réflexion, avec les mesures qui doivent en découler, est à faire en amont. Cela semble être d'autant plus simple que le département en charge du développement économique est le même que celui qui s'occupe du logement ou encore de l'aménagement du territoire...

Malheureusement, on doit bien constater que cela n'a pas été fait ou alors de manière extrêmement lacunaire. Dès lors, le postulat socialiste demande que le Conseil d'Etat établisse un rapport sur les effets connexes de la promotion économique et propose rapidement, en collaboration avec les régions et les communes concernées, des mesures permettant de remédier aux effets pervers ainsi identifiés.

**M. Raphaël Mahaim :** — Les Verts se réjouissent du dépôt de ce postulat. Ils constatent en effet que la promotion économique répond en soi à plusieurs objectifs louables, parmi lesquels, notamment, la création et la dynamisation d'une région ; ces choses ne sont pas contestées.

Mais ils constatent aussi que cette même promotion économique a certains effets pervers. Elle provoque une surchauffe dans toute la région, notamment concernant le marché de l'immobilier ; on atteint ici les limites de l'acceptable. C'est en effet quelque chose qui touche le quotidien de la population, en particulier celle de la Côte, et cette situation n'est plus tenable. C'est pourquoi les Verts se réjouissent des débats en commission et de la dynamique positive qui, ils l'espèrent, sera lancée par le dépôt de ce postulat. Contrairement au parti radical, qui voulait trouver des mesures remplaçant l'arrêté Bonny, les Verts souhaitaient développer des mesures permettant de remédier aux effets pervers de la promotion économique. La démarche du postulant est donc complémentaire à celle des Verts, bien qu'orientée dans une direction quelque peu différente.

Je dirai enfin, de manière un peu provocatrice, que nous espérons ne pas arriver, dans quelques années, à souhaiter le lancement d'une initiative intitulée "Sauvez la Côte de la flambée des prix de l'immobilier". Vous avez entendu qu'on lancera bientôt une dixième initiative "Sauvez Lavaux" ; espérons que la Côte n'en arrivera pas à ce point. Je vous invite à reprendre ce débat en commission.

**M. André Chatelain :** — En complément de ce que vient de dire notre collègue M. Mahaim, on sait bien que la prise d'un médicament entraîne souvent des effets secondaires. Il aurait été intéressant, lorsque toute cette machinerie de la promotion économique a été mise sur pied, d'analyser des effets secondaires possibles. Tiens ! Voilà un peu de prospective !

Faudra-t-il que nous ayons un Franz Weber pour nous proposer un plan "Sauvez la Côte !" ? Autrement dit, peut-on vraiment tout faire au nom de la déesse "économie" ?

**M. Jacques-André Haury :** — J'ai, pour ma part et depuis de nombreuses années, exprimé des réserves vis-à-vis de la promotion économique. Les effets pervers évoqués par le postulant en matière de logement n'en sont qu'un des aspects. Le libéral que je suis et que je demeure est finalement assez satisfait de constater que, lorsque l'Etat se mêle de modifier les

équilibres économiques, il ouvre souvent la boîte de Pandore et que, dans bien des cas, la simple attractivité naturelle du pays et le fonctionnement spontané de l'économie suffisent, sans les modifications que beaucoup — en principe pas les libéraux mais les socialistes — appellent de leurs vœux. Ces mécanismes de perversion des marchés naturels sont de nature à provoquer les effets secondaires que nous voyons aujourd'hui.

**M. Jean-Michel Favez :** — On ne peut évidemment pas laisser passer les propos de M. Haury qui, lorsque cela l'arrange, combat la promotion économique. Il faut quand même savoir, monsieur Haury, que cette promotion est basée essentiellement sur l'attractivité fiscale qu'on veut offrir à ces entreprises. Or nous avons eu ici, il y a peu, des débats extrêmement intéressants sur la fiscalisation des entreprises et sur les cadeaux supplémentaires que la droite est prête à leur faire et vous ne vous êtes pas opposé à ces cadeaux ! Il faudrait, une fois pour toutes, monsieur Haury, avoir un langage clair !

**M. Michel Renaud :** — Je suis évidemment intéressé par l'objet développé par mon collègue M. Favez. Je trouve intéressant que nous nous préoccupions de ce type de situation où, en effet, l'économie entraîne des hausses de loyer parfois inquiétantes. Je rappelle que, dans les régions touristiques, c'est un phénomène connu depuis une trentaine d'années et que, dans la majorité des cas, les gens qui travaillent actuellement dans de grosses stations comme Villars ne trouvent plus à s'y loger.

**M. Jacques-André Haury :** — M. Favez souhaite que nous ayons un langage clair. Alors soyons clairs : monsieur Favez, la seule chose qui vous obsède, ce sont les impôts que les autres ne paient pas ! Finalement, vous essayez, quel que soit le sujet, d'en revenir à ces questions fiscales. La promotion économique, fort heureusement, est une notion infiniment plus subtile qu'une simple question fiscale.

La discussion est close.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**